

Description

Le moniteur ou la monitrice de conduite enseignent professionnellement la conduite de véhicules de la catégorie B (voitures de tourisme) à des élèves-conducteurs de tous âges. Tant pour la théorie que pour la pratique, leur rôle est de présenter à l'examen des élèves techniquement aptes à utiliser un véhicule et respectant les règles de la circulation. Ils tentent aussi d'influencer favorablement l'attitude des conducteurs en leur enseignant la prudence et le respect de l'environnement ainsi que des autres usagers du trafic.

Leurs principales activités consistent à:

Enseignement théorique

- mettre à la disposition des élèves une salle de théorie équipée du matériel nécessaire (panneaux de signaux routiers, maquettes, films, lois sur la circulation routière, manuels, questionnaires, ordinateurs, etc.);
- dispenser les cours théoriques du code de la route dans le cadre de leçons collectives en salle;
- expliquer les points difficiles du questionnaire d'examen théorique pour conductrices et conducteurs;
- organiser des "examens blancs" et discuter des résultats;

Enseignement pratique

- dispenser, par des leçons individuelles ou en groupe, les différentes techniques de conduite du véhicule: maniement du volant, utilisation des gaz, freinage, démarrage, rapports de la boîte de vitesses, parage, etc.;
- amener l'élève-conducteur ou l'élève-conductrice à la maîtrise du véhicule, au développement des bons automatismes, à la sûreté des manœuvres, au sang-froid, à la concentration, etc.;
- sensibiliser les élèves à une conduite responsable et adaptée aux différentes conditions, ainsi qu'à la capacité d'affronter et d'analyser automatiquement une situation imprévue puis d'y remédier par la réflexion et la manœuvre adéquate;
- déceler à temps les défauts des futurs conducteurs pour ne pas leur laisser prendre de mauvaises habitudes; encourager les élèves et leur donner confiance tout en se montrant suffisamment critique, suivre leur développement jusqu'à ce qu'ils deviennent capables de conduire de façon autonome;
- présenter les candidats à l'examen pratique lorsqu'ils sont prêts et qu'ils ont atteint un degré de maturité suffisant.

Environnement de travail

Le moniteur ou la monitrice de conduite jouent un rôle éducatif, pédagogique et psychologique important à l'égard des candidats conducteurs. Les leçons de conduite se déroulent en journée et/ou en soirée, samedi compris. Pour répondre aux attentes de la clientèle, les horaires de travail peuvent donc être irréguliers. En outre, dans les grandes villes, la conduite de véhicules est parfois difficile à cause des embouteillages.

Formation

La formation de moniteur ou de monitrice de conduite est modulaire et s'acquiert en emploi.

Lieux

- auprès d'un fournisseur de modules agréé par l'ASMC (liste sous caq-moniteurs-de-conduite.ch, rubrique Formation- Prestataires de modules).

Durée

- 1 à 2 ans.

Conditions d'admission à l'examen

- certificat fédéral de capacité (CFC) ou formation jugée équivalente;
- permis de conduire catégorie B illimité, depuis 3 ans au moins et autorisation d'effectuer des transports de personnes à titre professionnel (permis TPP);
- pratique professionnelle de 2 ans au moins.

Titre obtenu

- brevet fédéral de moniteur ou de monitrice de conduite.

Contenu

Modules

- processus d'apprentissage;
- communication et atmosphère d'apprentissage;
- bases légales – planification et organisation des cours;
- technique et physique de l'automobile - planification de la formation;
- sensibilisation au trafic;
- comportement dans le trafic - planification de l'enseignement pratique de conduite;
- stage pratique de formation.

Coût

- environ CHF 30'000.-.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Aptitudes pédagogiques
- Bonne acuité visuelle
- Bonne ouïe
- Sens de l'orientation
- Résistance nerveuse
- Résistance physique

Perspectives professionnelles

Les moniteurs et monitrices de conduite sont soumi-e-s à une autorisation cantonale d'enseigner délivrée, en général, par le Service des automobiles du canton de domicile. Ils et elles travaillent la plupart du temps à titre indépendant, mais peuvent aussi être employé-e-s d'une école de conduite. Travailler pour l'armée est aussi un débouché. Les perspectives économiques de la profession varient selon les régions et les cantons. Dans tous les cas, les moniteurs et monitrices de conduite, pour conserver leur autorisation d'enseigner, doivent obligatoirement suivre 5 jours de cours de perfectionnement tous les 5 ans. Ces cours portent sur les branches suivantes: aspects psychopédagogiques de l'enseignement de la conduite, méthodologie de l'enseignement, connaissances juridiques et techniques, technique de la conduite, sens de la circulation et perception des dangers, conduite respectueuse de l'environnement et économe en énergie.

Perfectionnement

Les moniteurs de conduite peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- permis complémentaire de moniteur-trice de conduite dans une autre catégorie de véhicules (cat. A - motocycles, cat. C - poids lourds), formations modulaires en emploi auprès de fournisseurs agréés ASMC;
- animateur-trice de cours de formation complémentaire (deux phases), formation modulaire d'environ 10 jours, diverses localités romandes;
- expert-e de la circulation chargé-e des examens de conduite organisés par les services cantonaux des automobiles, 1 an de formation en emploi, diverses localités romandes.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Conducteur de taxi/Conductrice de taxi
- Conducteur de véhicules lourds CFC/Conductrice de véhicules lourds CFC
- Conducteur des transports en commun/Conductrice des transports en commun
- Expert de la circulation/Experte de la circulation

Adresses

Association des services des automobiles (ASA)
Thunstrasse 9
3005 Berne
Tél.: 031 350 83 83
<http://www.asa.ch>

Fédération Romande des écoles de conduite (FREC)
Rte du Village 14
1070 Puidoux
Tél.: 021 625 90 30
<http://www.frec.ch>

L-drive Suisse
Association suisse des moniteurs de conduite
Effingerstrasse 8
Case postale
3001 Berne 1
Tél.: 031 552 18 20
<http://www.l-drive.ch>